

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-009****du 12 octobre 2020****n°009****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice :****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD****POUVOIRS (3) : M.PICHON donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.TARTARIN donne pouvoir à M.BAILLY****EXCUSES (1) : M.BOISSON****Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Subvention de fonctionnement pour la mise en place de la collecte de masques chirurgicaux et textile en vue de leur recyclage, projet Plaxtil – CDA développement**

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault s'est engagée dans une démarche d'économie circulaire appelée CODEC (contrat d'objectifs déchets économie circulaire), depuis 2018. Depuis 2017, les entreprises AUDACIE et CDA Développement sont accompagnées financièrement par la collectivité pour la mise en place d'un processus de recyclage de textile en l'intégrant dans une matrice plastique permettant la création de produits nouveaux, composés de 30 % de plastique en moins.

Plaxtil est un projet de fabrication de plastiques bio-sourcé à partir de textiles non valorisables. Ce dernier est en totale corrélation avec les attentes du programme économie circulaire, que ce soit en terme de liens entre entreprises, de réemploi de matériaux, d'innovation, et de création d'emplois.

Suite à la crise sanitaire démarrée en mars 2020, le port du masque est devenu progressivement obligatoire et s'est imposé au quotidien. Très vite, des problèmes d'incivilités ont été aperçus avec de nombreux masques jetés dans les rues et l'environnement.

Le flux devenant conséquent, Plaxtil a décidé de lancer, en partenariat avec les services de Grand Châtellerault, une collecte de masques sur le territoire en vue de leur recyclage.

Ainsi, il a été proposé que les bornes de collecte soient fabriquées en carton par Perform Industries et que celles-ci soient déposées dans l'ensemble des pharmacies du territoire et certaines grandes surfaces. A l'issue d'une phase de prospection, 34 établissements (22 pharmacies et 12 établissements non paramédicaux) ont été dotés de bornes par l'association Audacie, qui en assure la collecte dès que la borne est pleine.

A l'issue de cette opération, un certain nombre d'objets fabriqués à partir de ce matériau particulier pourront être remis gratuitement à la collectivité.

Dans le cadre du CODEC et du budget alloué à l'économie circulaire et des compétences du service gestion des déchets, ce dernier a été sollicité afin de verser à CDA Développement une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de ce projet de collecte et de recyclage de masques sur le territoire de Grand Châtellerault. Le budget prévisionnel pour la collecte de 50

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-009****du 12 octobre 2020****n°009****page 2/2**

bornes et le recyclage des masques associé s'élève à 6733€, montant comprenant la collecte, le tri, l'achat des contenants, la mise en place d'un tunnel de désinfection...)

Le service gestion des déchets a été sollicité pour participer à hauteur de 29,70%, soit 2000€.

Cette subvention a pour rôle de soutenir le développement d'une filière de recyclage de masques sur le territoire, filière qui contribue par ses aspects novateurs à faire du territoire de Grand Châtellerault le 1^{er} territoire français et européen à recycler les masques chirurgicaux et textile.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU (éventuels textes régissant la situation traitée par la présente délibération),

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT que le projet Plaxtil répond aux attentes d'économie circulaire, et que cet accompagnement est nécessaire afin de mettre en œuvre le recyclage de masques sur le territoire.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- D'accorder un soutien de 2000€ à CDA Développement pour soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de recyclage de masques chirurgicaux et textiles.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN